

Les mauvais jours de l'année

Autor(en): **M.E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-7316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pieds du pont. Il se trouvait depuis lors menacé d'être emporté sur toute sa longueur, avec son allée de grands peupliers, plantés en 1826. A 9 heures, les arbres les plus au nord, sapés aux racines par l'eau, étaient tombés dans le torrent, qui les avait entraînés au lac.

Grâce à l'activité intelligente et dévouée, déployée par les assistants, ainsi qu'à l'existence de quelques restes de vieilles digues, que rencontra l'action des eaux, on put préserver le reste du quai et les autres arbres ; mais trente-neuf peupliers furent perdus, dont six avaient été coupés, puis fixés au moyen de cordages le long du sol exposé à l'érosion, afin de combattre cette dernière. La partie du quai entre le pont et l'angle sud-ouest de la maison Grenier avait presque entièrement disparu.

Entre 10 heures et midi, des soldats en faction sur le grand pont de Vevey avaient reçu consigne de ne permettre à personne de s'arrêter sur la voûte, parce qu'on ne pouvait savoir dans quel état se trouvaient les fondations des piliers. Celles-ci résistèrent vaillamment jusqu'au bout à l'énorme poussée de la Veveyse.

(A suivre).

A. DE MONTET.

LES MAUVAIS JOURS DE L'ANNÉE

Le hasard a fait tomber en ma possession un document qui forme une page intéressante des croyances d'autrefois. A ce titre, il offre un intérêt suffisant pour rentrer dans le cadre de la *Revue historique vaudoise*. Je lui conserverai soigneusement son style et son orthographe qui ajoutent encore quelque chose à son charme particulier.

Remarques sur les quarante-deux jours que l'on prétend dangereux, que l'on ne doit entreprendre quoi que ce soit si l'on veut réussir dans ses entreprises.

JANVIER : le 1, 2, 6, 11, 17, 18. Si un enfant naît un de ces jours-là, il ne vivra pas, ou s'il vit il sera misérable.

MARS : 1, 12, 13, 15.

AVRIL : 1, 3, 15, 17, 18. Si on se marie un de ces jours-là, on risque de se séparer ou il n'y aura point de paix dans le ménage.

MAI : 8, 10, 17, 30.

JUIN : 1, 7.

JUILLET : 1, 5. Si une personne entreprend un ouvrage, elle devient malade ou elle a du malheur.

AOUT : 1, 3, 18, 20.

SEPTEMBRE : 1, 2, 15, 18, 30.

OCTOBRE : 5, 17.

NOVEMBRE : 1, 7, 11.

DÉCEMBRE : 1, 7, 11.

Il y a surtout cinq jours qui sont les plus dangereux ; ce sont ceux qui suivent : le 13 mars, le 17 avril, le 1^{er} et le 2 septembre.

Il y en a encore trois qui doivent être plus à craindre. — Le premier avril qui est le jour que Judas naquit.

Le premier août qui est le jour que le diable fut chassé du Paradis.

Le premier décembre qui est le jour où Sodome et Gomorre ont été détruites.

Un enfant qui naîtra un de ces jours-là, s'il a la vie, il mourra d'une mort tragique ou aura beaucoup de chagrins.

Une personne qui se fera saigner un de ces trois jours, mourra au bout de 7 à 8 jours.

Et maintenant, amis lecteurs, vous voilà dûment renseignés. Si une fois il vous arrive quelque malheur — ce qu'à Dieu ne plaise — vous aurez été avertis !

M. E.

